

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

<p>Date d'envoi par la Safer - 4 FEV. 2025 Date du jour d'affichage en mairie</p> <div data-bbox="303 548 726 801" style="border: 2px solid blue; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"><p>COMMUNE DE SAINT MARTIN D'URIAGE COURRIER ARRIVE LE 13 FEV. 2025 SERVICE URBANISME</p></div>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 38 24 0080 01

Qualité de l'attributaire : M. Victor BONNET GAMARD, Agriculteur

Motif de l'attribution : Agriculture, consolidation. Attribution, dans le cadre de L 141-1 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces naturels et du développement de l'agriculture, d'une surface agricole de 28 a 91 ca, à un agriculteur voisin, en vue de la consolidation de son exploitation conduite en GAEC à deux associés, GAEC de la Grivolée, orientée en élevage ovin et caprin. L'attributaire exploitera une superficie pondérée de 106 ha, inférieure au seuil de contrôle des structures et à la dimension économique viable fixés par le SDREA (54 ha). Cette attribution permettra la confortation de l'assise foncière de cette exploitation.

Conditions financières : 1 000,00 euros HT

Parcelles concernées :

Commune de SAINT-MARTIN-D'URIAGE (38) - Surface sur la commune : 28 a 91 ca
'PRE LA VACHERE' : AH-512

Superficie totale : 28 a 91 ca